Cabinet de Stomatologie et de Chirurgie Orale Drs RIMET et D...

317, avenue Victor Hugo 26000 VALENCE
Tel. : +33 4 75 43 04 30
www.drs-rimet-desmyttere.fr

L'empreinte optique

Dans les traitements numériques de restauration dentaire, l'empreinte des dents se fait à l'aide d'une caméra qui filme les surfaces dentaires.

L'empreinte optique permet au praticien d'obtenir une image en trois dimensions d'une ou de plusieurs dents, ceci à l'aide d'une caméra intra-orale couplée à un ordinateur.

Ces caméras d'empreinte sont peu encombrantes et faciles à manipuler. Elles peuvent aussi effectuer des prises en couleur, ce qui facilite le choix de la teinte d'une future reconstruction dentaire (couronne...).

À partir de cette empreinte optique, un logiciel élabore un modèle qui permet de réaliser les étapes de conception et fabrication de la future prothèse (CFAO : Conception et Fabrication Assistée par Ordinateur).

- Le modèle qui apparaît à l'écran permet une vérification immédiate de la qualité de l'image ainsi que le détail des soins précédemment effectués.
- Au moindre défaut, l'empreinte est reprise lors de la même séance.

AVANTAGES POUR LE PATIENT

- Pas d'utilisation d'un matériau pâteux entraînant une possible gêne respiratoire ou des réflexes nauséeux.
- Rapidité de la réalisation, de l'ordre de quelques minutes environ.
- Stabilité de l'empreinte qui ne subit pas de déformation et qui est inaltérable.
- Possibilité d'archiver l'image initiale en cas de reprise ultérieure de traitement.

Cette empreinte en 3D peut alors être traitée de deux manières :

- Directement par le praticien qui conçoit l'inlay / onlay, la couronne ou le bridge, puis l'usine au cabinet avec une machine de fraisage couplée à un ordinateur, à partir de blocs de composite ou de céramique.
- Avec une transmission immédiate au laboratoire du prothésiste en cas de restaurations plus complexes ou plus importantes.

Le rôle du prothésiste gagne en rapidité, fiabilité et donc en efficacité. Les communications avec le praticien sont aisées, et les platesformes d'échanges sécurisées.

LIMITES

Il est nécessaire que l'ouverture buccale du patient soit suffisante pour permettre le passage de l'appareil optique. Certaines zones peuvent être difficiles, voire impossibles à atteindre.

À SAVOIR

Si la technique optique ne peut être employée, les techniques classiques de prise d'empreinte restent toujours valables.

Source : Webdentiste